



BTSA ANALYSE, CONDUITE ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

DÉBOUCHÉS

- Création ou reprise d'exploitation agricole en bénéficiant des aides à l'installation (individuel, hors cadre familial, EARL ; GAEC...)
- Gérant, chef de culture ou responsable d'élevage
- Animateur ou technicien-conseil
- Contrôleur
- Technicien commercial
- Possibilité de poursuite d'études : Certificat de Spécialisation élevage laitier ou licence de gestion ou écoles d'ingénieurs

PUBLIC CONCERNÉ ET CONDITIONS D'ADMISSION

La formation est accessible par la voie de l'apprentissage aux candidats de 16 à 25 ans ayant signé un contrat d'apprentissage avec un employeur du secteur professionnel.

Avant l'entrée en formation, les candidats doivent justifier :

- Soit être titulaire du baccalauréat technologique, professionnel ou général
- Soit être titulaire du brevet de technicien agricole ou du brevet de technicien
- Soit être titulaire d'un titre ou diplôme de niveau IV enregistré dans le répertoire des certifications professionnelles de la Commission nationale de la certification professionnelle
- Soit être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires
- Soit avoir accompli une scolarité complète conduisant à l'un des grades, titres ou diplômes précités et dont les aptitudes auront été reconnues suffisantes par la commission d'admission de l'établissement

Tous les candidats doivent s'inscrire suivant la procédure APB (Admission Post-Bac).

L'admission est prononcée à la suite de l'étude du dossier de candidature qui permet d'évaluer les capacités, la motivation et le projet professionnel du candidat.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- La rémunération assurée par l'employeur à l'apprenti est au minimum comprise entre 25 et 70 % du SMIC selon l'âge, l'année de formation du jeune et le département de l'employeur
- Les frais de déplacement entre le centre de formation et le domicile de l'apprenti sont indemnisés forfaitairement, une fois par an, par le Conseil Régional de Franche-Comté

ORGANISATION ET DURÉE DE LA FORMATION

Contrat d'apprentissage de 2 ans

1^{er} année

- Au centre de formation : 700 heures réparties sur 19 semaines
- En entreprise : 33 semaines dont 5 semaines de congés payés

2^e année

- Au centre de formation : 735 heures réparties sur 20 semaines
- En entreprise : 32 semaines dont 5 semaines de congés payés

La formation en centre débute fin août et se termine en juin, avec des alternances entre centre de formation et entreprise par périodes de 2 à 3 semaines.

Pour réussir son installation en agriculture en individuel ou sous forme sociétaire.



Le site www.admission-postbac.fr permet de :
S'informer
Déposer une candidature
Assurer le suivi des candidatures
Trouver des liens vers les sites utiles

La restauration et l'hébergement sont possibles au centre.



Possibilité de parcours de formation individualisée après évaluation des acquis professionnels et scolaires.

BTSA ANALYSE, CONDUITE ET STRATÉGIE DE L'ENTREPRISE AGRICOLE

CONTENU DE LA FORMATION

La liste des capacités à acquérir sont les suivantes, suivant le référentiel de certification :

- S'exprimer, communiquer et comprendre le monde
- Communiquer dans une langue étrangère
- Optimiser sa motricité, gérer sa santé et se sociabiliser
- Mettre en œuvre un modèle mathématique et une solution informatique, adaptés au traitement de données
- Prendre en compte le contexte pour orienter l'activité agricole
- Assurer la gestion économique, financière et humaine de l'entreprise agricole dans une perspective de durabilité
- Raisonner une stratégie de l'entreprise agricole conciliant compétitivité et respect de l'environnement
- Conduire des systèmes biotechniques dans une perspective de durabilité
- Construire un système biotechnique innovant dans une perspective de durabilité
- Mobiliser les acquis du technicien supérieur pour faire face à une situation professionnelle.

ÉVALUATION / VALIDATION

Le Brevet de Technicien Supérieur Agricole : BTSA « Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole », est un diplôme national de niveau 3, délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Le diplôme est obtenu

- D'une part, en contrôle continu en cours de formation (CCF) et sous contrôle d'un jury
- D'autre part, par une évaluation terminale constituée de 2 épreuves :
 - 1^e expression française et culture socio-économique
 - 2^e diagnostic et projet d'entreprise, analyse de situations professionnelles

L'exploitation d'apprentissage est le support privilégié d'acquisition des capacités.

Le maître d'apprentissage est partie prenante dans la formation de son apprenti.



L'évaluation terminale se déroule dans un centre d'examen autre que le centre de formation.



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CFAA du DOUBS
 10, rue François Villon
 BP 65809 - 25058 BESANCON CEDEX 05
 Tél : 03 81 41 96 40 - Fax : 03 81 41 96 50
chateaufarine.educagri.fr
formations-metiers.com



Franche-Comté
Conseil régional

